



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1756

Programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE) -
Convention de financement d'études et d'actions de coopération pour la rénovation énergétique
du patrimoine public sur le territoire métropolitain - Autorisation donnée à M. le Maire de
signer une convention relative à l'appel à manifestation d'intérêt PEUPLIER

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI,
Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS,
Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme
ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN,
M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M.
DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M.
SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS,
Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme
ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M.
KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER,
M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme
BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M.
HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M.
CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1756 - PROGRAMME ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE (ACTEE) - CONVENTION DE FINANCEMENT D'ETUDES ET D'ACTIONS DE COOPERATION POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN - AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION RELATIVE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET PEUPLIER (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2019/5272, la Ville de Lyon a approuvé son plan d'actions climat-air-énergie 2020-2026. Ce plan d'actions est labélisé Cit'ergie depuis 2015 et sera renforcé dès 2022.

Par ailleurs, la Ville de Lyon a rejoint la démarche partenariale du plan climat territorial de la Métropole et de son schéma directeur de l'énergie.

Par délibération n° 2021/2086 des 25 et 26 mars 2021, la Ville de Lyon a défini les nouveaux engagements climatiques de la Ville à horizon 2030.

La Ville de Lyon dispose d'un patrimoine important et varié d'environ deux millions de mètres carrés bâtis. La facture énergétique représente en moyenne 14 millions d'euros par an.

Elle réalise chaque année des travaux importants concernant notamment le remplacement de menuiseries, l'isolation de bâtiments, la rénovation d'installations techniques de chauffage et de ventilation. Son nouveau plan de mandat fait de la rénovation de son patrimoine bâti énergivore une priorité.

Le programme Action des collectivités territoriales pour l'Efficacité énergétique (ACTEE), PRO-INNO-17, porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et EDF en qualité de porteur associé et financeur obligé dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (CEE), vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics en France métropolitaine.

Dans ce cadre, des appels à manifestation d'intérêt (AMI) ont été lancés dès l'automne 2019 pour apporter une aide aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics s'engageant dans une mutualisation permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités à l'échelle d'un territoire.

Par délibération n° 2021/1130, la Ville de Lyon a approuvé la convention relative à l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA.

En 2021, la FNCCR a proposé un nouvel AMI (AMI PEULIER) dédié aux équipements culturels, auquel le groupement constitué de la Métropole, de la Ville de Lyon, du SIGERLY, a également candidaté dans un format élargi aux villes de Saint-Priest et Fontaines-Saint-Martin. Il s'agit d'élargir au secteur culturel la dynamique locale engagée dans le cadre du programme ACTEE.

Le projet concerne exclusivement les bâtiments tertiaires publics relevant du secteur culturel sur le territoire de la Métropole de Lyon. Il vise les objectifs suivants :

- Poursuivre et amplifier la dynamique de rénovation du patrimoine métropolitain et communal, pour s'inscrire dans la dynamique du décret dit tertiaire avec une attention particulière sur les bâtiments culturels, en visant un taux de transformation de 50 % ;
- Élargir cette dynamique à de nouvelles collectivités du territoire (Saint-Priest et Fontaines Saint Martin dans le cadre du présent AMI) ;
- Progresser collectivement sur les solutions d'efficacité énergétique spécifiques aux bâtiments publics du secteur culturel : optimisation des consommations électriques prépondérantes dans les bâtiments culturels (éclairage muséographique et scénique, contrôle de l'hygrométrie, etc.) ; sensibilisation des usagers et des exploitants.

Le montant total du projet proposé par le groupement est de 1 196 158 € pour un montant d'aide plafonné pour l'ensemble du groupement à 299 809 €

Le délai de réalisation du programme s'étend de janvier 2022 à décembre 2023.

Dans ce cadre, pour bénéficier des financements correspondants, la Ville de Lyon s'engage à :

- Réaliser ou approfondir une dizaine d'audits énergétiques ;
- Renforcer les moyens humains dédiés à l'efficacité énergétique, en recrutant un économiste de flux ;
- Se doter de régulations performantes pour nos équipements culturels les plus énergivores.

Ces engagements représentent une dépense évaluée dans le dossier de candidature à 258 333 €

L'aide de la FNCCR d'un montant total de 299 809 € pour l'ensemble du groupement s'élèvera à 116 667 € pour la Ville de Lyon répartis comme suit :

	Plafond d'aide sollicitée pour la Ville de Lyon en €
Ressources humaines	54 167 €(pour 108 333 €de dépenses estimées)
Etudes techniques	22 500 €(pour 45 000 €de dépenses estimées)
Outils de mesure et suivi de consommations énergétiques	40 000 €(pour 105 000 €de dépenses estimées)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention relative à l'appel à manifestation PEUPLIER ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2019/5272 du 19 décembre 2019, n° 2021/591 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/1130 du 30 septembre 2021 ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie dans le cadre de la mise en œuvre du programme ACTEE 2 entre la FNCCR, la Métropole, le SIGERLY, la Ville de Villeurbanne, la Ville de Saint-Priest, la Ville de Fontaines-Saint-Martin et la Ville de Lyon, est adoptée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 3- Les recettes de fonctionnement en résultant, soit un montant maximal de 116 667 €, seront imputées sur la nature comptable 70 688 fonction 020.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET